



# PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Agriculture et du Développement Rural  
Affaire suivie par : Guillaume FENAT  
Secrétariat de la CDPENAF  
Tél : 01 60 56 73 00  
Mél : [ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr)

Vaux-le-Pénil, le 20 novembre 2020

**DDT 77/STAC  
Unité Instruction et Conseil ADS  
MELUN  
A l'attention de  
Madame Francine EZAGAL**

## **AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)**

Vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 410 19 00003 déposée par la SAS ALTERGIE TERRITOIRES 3, représentée par M. Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Saint-Germain-Laxis.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 19 novembre 2020 pour examiner ce projet.

Le projet a été présenté par Monsieur Jean-Charles LAVIGNE DELVILLE, Président de ALTERGIE DEVELOPPEMENT, accompagné de Monsieur Léo MARIE, Directeur Adjoint Ile-de-France de TOTAL QUADRAN.

Après avoir présenté le projet ils ont pu répondre aux questions des membres de la commission et apporter des éléments de justification du projet.

**La commission a rendu un avis défavorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire, au motif d'une installation sur une parcelle à vocation et à usage agricole de 5,5 ha, cultivée et présentant de bons niveaux de rendements.**

**De plus, le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) interdit les installations photovoltaïques au sol sur les espaces agricoles.**

DDT de Seine-et-Marne  
288, avenue Georges Clemenceau  
Parc d'activités  
77000 Vaux-le-Pénil

**Pour le directeur départemental  
L'adjoint au directeur**

  
**Laurent BEDU**